



COMMUNE DE LIEUSAIN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE A LA REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP)

Par arrêté du 22 juillet 2019, Monsieur le Maire de Lieusaint a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision du règlement local de publicité (RLP) de la commune de Lieusaint, et ce au regard de la délibération du Conseil municipal en date du 15 avril 2019.

L'enquête se déroule du mardi 3 septembre 2019 à partir de 9h00 au jeudi 3 octobre 2019 jusqu'à 17h30, à la mairie de Lieusaint, située 50 rue de Paris 77127 Lieusaint, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur Jean-Marc VERZELEN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision de Madame la vice-présidente du Tribunal administratif de Melun en date du 16 mai 2019.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier soumis à enquête et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont tenus à la disposition du public à la mairie de Lieusaint (service urbanisme), aux jours et horaires d'ouverture habituels :

- **lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30,**
- **mardi de 14h00 à 17h30,**
- **samedi de 9h00 à 12h00.**

Les observations du public peuvent être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou adressées par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Lieusaint (adresse postale : 50 rue de Paris 77127 Lieusaint).

Le dossier d'enquête publique est également disponible durant l'enquête sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.ville-lieusaint.fr

Les observations peuvent également être déposées par courrier électronique à l'adresse : contact@ville-lieusaint.fr, en indiquant dans l'objet : « Enquête publique . Révision du règlement local de publicité ».

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public, à la mairie de Lieusaint, 50 rue de Paris, lors de permanences aux dates et horaires suivants :

- **mardi 3 septembre 2019 de 9h00 à 12h00,**
- **samedi 21 septembre 2019 de 9h00 à 12h00,**
- **jeudi 3 octobre 2019 de 14h30 à 17h30.**

A l'expiration du délai d'enquête, le registre est clos et signé par le commissaire-enquêteur.

Dans un délai de trente jours suivant la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmet à Monsieur le Maire le registre et le dossier d'enquête accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées.

Dès leur réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public, pendant un an, au service urbanisme et sur le site internet de la commune : www.ville-lieusaint.fr

Au terme de l'enquête, le projet de révision du RLP, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil municipal en vue de son approbation.

Toute information relative au projet de révision du règlement local de publicité peut être demandée auprès de Madame Stéphanie TOURETTE, du service urbanisme de la mairie de Lieusaint.